

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASCO 56G Dotations (16.286 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Galois – 13è	Remplacement de la batterie de la centrale de traitement d'air	3.125 euros
Collège Moulin – 14è	Modification du standard téléphonique pour adjonction d'une ligne	692 euros
Collège Duhamel – 15è	Remise en état des portes coupe-feu	938 euros
Collège Méliès – 19è	Remplacement du moteur de la VMC, entretien des réseaux d'assainissement	2.097 euros
Collège Michelet – 19è	Remise en état des portes coupe-feu et du désenfumage	8.246 euros
Collège Varèse – 19è	Dégorgement de l'évacuation des canalisations du 4è étage	1.188 euros
	Total	16.286 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).